Interpellons nos député·es contre la dangereuse loi Yadan

26 mars 2026

La proposition de loi de la députée Caroline Yadan vise à criminaliser les critiques de l'Etat israélien et sa politique en instrumentalisant la lutte contre l'antisémitisme. Elle entend forcer les milieux académiques, médiatiques et citoyens à l'autocensure alors même que la survie du peuple palestinien n'a jamais été autant menacée. En quelques clics, appelez vos député·es à rejeter ce texte dangereux avant le vote le 16 avril !

La loi Yadan fait son retour à l'agenda de l'Assemblée nationale : elle sera soumise au vote des député·es français·es le **16 avril prochain**. Bien que la Commission des lois ait modifié ce texte en janvier dernier, il continue de faire peser de graves menaces sur l'État de droit et la liberté d'expression.

La loi Yadan, véritable machine à censure et accélérateur d'antisémitisme, doit être rejetée.

Elle a pour véritable objectif de **museler les critiques de l'Etat israélien**, en violation des principes de l'Etat de droit et de la liberté d'expression :

- La loi Yadan élargit la définition des délits de provocation et d'apologie du terrorisme avec des critères si vagues (**- comme « provocation implicite » -**) qu'ils pourraient être détournés pour censurer toute critique d'Israël.
- Elle ajoute aussi les critères de **« minoration » et « banalisation »** au délit d'apologie du terrorisme, ce qui risque de **criminaliser des discours universitaires ou militants** visant à expliquer les processus sociaux et historiques ayant mené à la commission d'actes violents ; par exemple, la contextualisation des attaques du 7 octobre dans des décennies d'oppression,

d’apartheid et de colonisation contre le peuple palestinien.

- La loi Yadan crée un **nouveau délit interdisant l’« appel à la destruction d’un État »** pour censurer les critiques de la nature de l’Etat israélien, comme la dénonciation du régime d’apartheid, le débat sur un État binational ou la revendication d’égalité des droits de la mer au Jourdain.
- En contradiction avec son objectif affiché, ce texte va **affaiblir le combat contre l’antisémitisme** en le traitant à part des autres formes de discrimination, et met nos concitoyen·nes juif·ves en danger en les assignant à une solidarité contrainte avec un Etat étranger.

Informez-vous → Pour mieux comprendre les enjeux de la loi Yadan, téléchargez la note de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine « **Proposition de loi n°575, Une réponse inadaptée à la montée de l’antisémitisme et dangereuse pour les principes de l’État de droit et la liberté d’expression** »

Agissez → Interpellez vos député·es en quelques clics : ils et elles sont sensibles aux préoccupations de leurs électeur·ices. En tant que citoyen·nes, nous avons une force de pression : interpellons-les en masse pour les amener à voter contre !

J’interpelle mes député·es contre la loi Yadan : En quelques clics, ce formulaire vous permet d’interpeller le ou la député·e de votre circonscription. Il propose un message type pour expliquer les dangers de la loi Yadan et appeler les député·es à voter contre.

- Emplacement : Vous êtes ici : Accueil > S’informer > Actualités >
- Adresse de cet article : http://plateforme-palestine.org/Interpellons-nos-depute-es-contre-la-dangereuse-loi-Yadan